



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Prolongation du télétravail en demi-teinte

La prolongation limitée à fin février de l'obligation de télétravail et des quarantaines-contact est un signal encourageant. Elle garantit aux entreprises une adaptation dynamique des mesures qui rend possible l'anticipation et la réactivité dont elles ont tant besoin. L'adaptation en cours de l'aide aux cas de rigueur doit impérativement être accélérée.

Malgré cela, les conséquences du travail à domicile ne doivent pas être occultées. Il impacte fortement la fréquentation des centres-villes, des commerces et des restaurants et met en péril de nombreuses enseignes. «La réévaluation régulière annoncée par le Conseil fédéral est indispensable pour permettre de lever au plus tôt les mesures qui touchent l'économie de plein fouet» insiste Blaise Matthey, secrétaire général de la Fédération des Entreprises Romandes (FER).

Le maintien à fin mars des règles relatives à la 2G et à la 2G+ ne sera pas sans conséquences pour les entreprises déjà les plus pénalisées par les différentes mesures. Beaucoup font face à une baisse conséquente de leur chiffre d'affaires, à laquelle s'ajoute souvent un manque de personnel hautement problématique. Ivan Slatkine, président de la FER : «Pour certaines entreprises c'est tout simplement leur survie qui est en jeu et celle des emplois. Il est urgent que l'adaptation de l'aide aux cas de rigueur annoncée pour début 2022 prenne forme. Il s'agit avant tout de soutenir celles qui en ont besoin et pas de leur imposer des contraintes administratives supplémentaires.»

#### La Fédération des Entreprises Romandes (FER) en bref

La FER est une association patronale faîtière romande, qui groupe six membres: la Fédération des Entreprises Romandes Genève, la Fédération Patronale et Economique, l'Union patronale du Canton de Fribourg, la Fédération des Entreprises Romandes Arc jurassien, la Fédération des Entreprises Romandes Neuchâtel et la Fédération des Entreprises Romandes du Valais. Elle est la seule organisation interprofessionnelle romande d'employeurs à être consultée par le Conseil fédéral sur les projets de lois et d'ordonnances. Elle se prononce à ce titre sur plus d'une soixantaine de procédures par an, et ses observations sont fréquemment citées par les autorités fédérales.

#### Contacts:

**Ivan Slatkine**, président – 079 301 40 84 – [ivan.slatkine@fer-dg.ch](mailto:ivan.slatkine@fer-dg.ch)

**Blaise Matthey**, secrétaire général – 079 628 11 91 – [blaise.matthey@fer-dg.ch](mailto:blaise.matthey@fer-dg.ch)

**Véronique Kämpfen**, directrice communication – 079 641 98 91 – [veronique.kampfen@fer-ge.ch](mailto:veronique.kampfen@fer-ge.ch)